

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2012 A 19 HEURES 30.

Présents : M. Jacques CHOLLET, Mme Catherine PASQUET, M. Michel GODELU
M. Alain THEBAULT, Mme Jacqueline ROUAULT, Mme Géraldine CUSTODIO,
Mme Pascale SARRET, M. André PACYNA, Mme Stéphanie NEDEAU, Mme Flora
GAUTHIER- LAURENT, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN,

Absents excusés : Mme Dominique LAVEAU, M. Serge BUFFET,
M. Jean-Pierre BONAMY

Secrétaire de séance : M. Michel GODELU

Pouvoir de Mme Dominique LAVEAU à Mme Jacqueline ROUAULT

M. le Maire demande que soit porté à l'ordre du jour la demande de l'association
« ADSL » pour l'utilisation de la salle polyvalente pour la saison 2012-2013..

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de rajouter ce sujet à l'ordre du
jour.

Approbation du Procès Verbal Du Conseil Municipal du 30 Mars 2012

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal
du 30 mars 2012.

Election des quatre adjoints

➤ **Election Maire Adjoint**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 5 juin 2012 Mme Catherine
PASQUET a décidé de mettre fin à ses fonctions de première adjointe au Maire tout
en conservant celles de conseillère municipale. En date du 13 juin 2012, M. le Préfet
du Cher a accepté cette démission.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs,
individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les
adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent
de commencer par l'élection du Premier Adjoint. Il est dès lors procédé aux
opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

➤ **Election du Premier Adjoint**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nul : 1
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 7

A Obtenu : M. Michel GODELU : 11 voix

M. Michel GODELU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Premier Adjoint
au Maire

➤ **Election du Deuxième Adjoint**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nul : 1
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 7

A Obtenu : M. Alain THEBAULT : 11 voix

M. Alain THEBAULT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Deuxième Adjoint au Maire

➤ **Election du Troisième Adjoint**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nul : 1
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 7

A Obtenu : Mme Jacqueline ROUAULT : 11 voix

Mme Jacqueline ROUAULT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Troisième Adjoint au Maire

➤ **Election du Quatrième Adjoint**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nul : 1
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 7

A Obtenu : M. André PACYNA : 11 voix

M. André PACYNA, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Quatrième Adjoint au Maire

Indemnité du Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que l'indemnité de fonction brute mensuelle du Maire calculée en fonction du taux maximum (soit 31% de l'indice 1015) sera versée mensuellement à compter du 1^{er} juillet 2012.

Indemnité des Adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que l'indemnité de fonction brute mensuelle des Adjoints calculée en fonction du taux maximum (soit 9.00% de l'indice 1015) sera versée mensuellement à compter du 1^{er} juillet 2012.

A compter du 22 juin 2012 M. André PACYNA, Maire-Adjoint, percevra uniquement l'indemnité de fonction brute mensuelle des Adjoints.

Commission Bâtiment-Artisanat-Commerce

Après en avoir délibéré le conseil municipal a nommé M. André PACYNA, Maire-Adjoint, rapporteur de la commission Bâtiment-Artisanat-Commerce. Mme Catherine PASQUET reste membre de la commission.

FINANCES

➤ Budget Communal

M. le Maire donne l'état des finances du budget communal au 15 juin 2012.

➤ Eclairage public

M. le Maire fait part au conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie du Cher dans le cadre du plan REVE va effectuer des travaux d'aménagement de l'éclairage public pour un montant de 44 084,50 € HT. La participation de la commune sera de 14 191,53 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les devis correspondants à ces travaux.

➤ SDIS Neuvy-Sur-Barangeon

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que la commission communication a étudié le dossier de demande de subvention concernant la construction d'un centre de secours à Neuvy sur Barangeon.

La commission, au vu des éléments du dossier (2 interventions du centre de Neuvy sur notre commune les 2 dernières années), propose de ramener la subvention demandée à 1 500,00 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

BATIMENTS COMMERCE

➤ Columbarium

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la DETR pour un montant de travaux s'élevant à 15 372,00 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce dossier.

➤ Commerces Ambulants

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. LECETRE Jérôme qui souhaite s'installer sur la commune le jeudi soir pour vendre des hamburgers de poulet pané, des kébabs et des paninis. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise ce dernier à s'installer sur la commune le mercredi soir.

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. MANING Christopher qui souhaite s'installer sur la commune le mardi de 18 heures à 21 heures 30 pour vendre des pizzas, sandwiches et des viennoiseries. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise ce dernier à s'installer sur la commune le vendredi soir.

➤ Société Electrobox

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de M. FRANCEY Roger directeur de la société ELECTROBOX qui souhaite acquérir le bâtiment communal et les terrains annexes situés à l'arrière de son propre atelier pour installer un système d'aspiration-filtration afin de se conformer à la réglementation en vigueur en matière de protection du personnel.

Départ de Mme NEDEAU Stéphanie à 20 heures qui donne pouvoir à Mme SARRET Pascale.

Après en avoir délibéré (11 pour, 1 abstention) le conseil municipal mandate M. le Maire pour faire plusieurs propositions de négociation avec un prix de départ à 25 000 €. Les frais de notaire et annexes étant également négociables.

ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION

➤ **Cinéma rural**

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal d'un avenant à la convention de partenariat tripartite (Mairie, Fédération des Foyers Ruraux, Allogny Bibliothèque Culture) relative au fonctionnement du cinéma rural itinérant qui stipule que pour l'année 2012, le montant de la part fixe est de 500,00 € pour chaque commune du circuit et le montant de la part variable est fixé à 0,40 € par habitant de la commune.

Le montant de la subvention annuelle est à ce titre porté à 904,80 € pour notre commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette subvention.

➤ **Animation pique-nique du 14 juillet**

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que l'association « Menetou en Fête » viendra avec un « Orgue de Barbarie » animer le pique-nique républicain du samedi 14 juillet.

Une subvention de 150,00 € est demandée pour cette prestation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette demande.

➤ **Feu d'Artifice du 7 juillet**

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal de la difficulté à trouver des personnes volontaires pour assurer le bon fonctionnement des parkings pour le feu d'artifice du samedi 7 juillet prochain.

➤ **Comice 2013**

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal :

- que le thème retenu pour le Comice 2013 est « Pays et Danses du Monde »
- qu'une réunion plénière du comité d'organisation du Comice au niveau du canton est programmée le mercredi 27 juin pour décider des pays que représentera chaque commune.
- que la prochaine réunion de la commission « Animations » de ce comité est programmée le mardi 4 septembre à la salle polyvalente d'Allogny.
- que les deux premières réunions du comité d'organisation au niveau local ont eu lieu.
- que la date du bal pour l'élection de la Reine d'Allogny est fixée au samedi 27 avril 2013.

➤ **Association ADSL**

En raison du départ de l'animatrice actuelle qui assure les cours de l'association ADSL (Allogny Détente Sports et Loisirs), Mme JOVIN, Présidente de l'association, a retrouvé une animatrice qui ne peut assurer des cours que le mardi soir.

La MAB (Maison Des Associations) étant occupée les mardis par le karaté, Mme JOVIN demande à pouvoir utiliser la salle polyvalente comme cela a déjà été fait pour la saison 2010-2011.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide cette demande pour la seule saison 2012-2013 avec les restrictions suivantes :

- il ne pourra pas y avoir de stockage de matériel de l'association au niveau de la salle polyvalente.
- la salle polyvalente ne pourra pas être utilisée les mardis où il y a une séance de cinéma.

M. le Maire participera à l'Assemblée Générale de l'association ADSL le mercredi 27 juin à 19h. Il transmettra à ce titre la décision du conseil municipal par rapport à la demande de Mme JOVIN.

➤ **Contrat Bouygues**

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint demande que ce dossier soit revu lors du prochain conseil.

VOIRIE-TERRAINS COMMUNAUX

➤ **PLU : Zone artisanale**

M. le Maire fait part au conseil municipal que le projet de modification simplifiée n°2 concernant la Zone Artisanale a été mis à disposition du public du 21 mai 2012 au 21 juin 2012. Une seule remarque a été formulée sur le registre d'enquête publique. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLU en incluant dans l'article U7 du règlement du PLU de la zone Uza la phrase suivante « Toutefois, l'implantation sur limite séparative, éventuellement avec un mur coupe-feu, peut être autorisée dans le cas de projets coordonnés sur deux terrains contigus, ou s'il s'avère qu'elle ne crée aucune gêne pour l'utilisation du terrain voisin ».

➤ **Vente d'un terrain d'un particulier**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de l'estimation faite par la Direction Départementale des Finances Publiques du Cher concernant les parcelles C n°168 de 130 m² et C n°167 de 455 m².

Au vue de l'estimation et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas acquérir ces parcelles.

➤ **Sécurité Routière – Route de Vierzon**

M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que les travaux de busage d'un côté du fossé route de Vierzon vont faire l'objet d'un appel d'offre.

➤ **Sécurité Routière : Subventions**

M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que l'entreprise TPB du Centre a obtenu le marché pour un montant de 57 008,90 € HT.

Les travaux, concernant la place de l'Abreuvoir et la route d'Henrichemont, commenceront semaine 27 et se termineront semaine 29.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise M. le Maire à demander des subventions auprès du Conseil Général (Amendes de police) et de la DETR.

M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que le petit étang situé dans le parc municipal a été curé, que les branches mortes du vieux chêne sont coupées et qu'un parking a été créé en contre bas de l'école du haut.

SCOLAIRE ET SOCIAL

➤ **Point sur la rentrée 2012**

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint informe le conseil municipal que 99 enfants sont inscrits à l'école d'Allogny pour la rentrée scolaire 2012-2013.

➤ **Règlements Cantine et Garderie**

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint propose au conseil municipal de rajouter un article dans chaque règlement concernant le déplacement des enfants à la Salle Polyvalente ou à la Maison des Associations en cas de besoin.

Après avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve ces modifications et valide les règlements pour l'année 2012-2013

➤ **Tarifs Cantine et Garderie**

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint propose au conseil municipal d'augmenter le tarif de la garderie comme suit :

Le Forfait garderie du matin passera de 0,50 à 0,55 €

Le Forfait garderie du soir passera de 1,50 à 1,55 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal valide ces propositions.

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint informe le conseil municipal que suite à son enquête auprès des autres communes, elle souhaite que le quotient familial ne soit pas pris en compte pour le calcul du prix du repas cette année. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal valide cette proposition.

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint donne le compte rendu du dernier conseil d'école en rappelant que la kermesse du 30 juin 2012 aura lieu sur le city stade, qu'une autorisation doit être demandée pour l'installation de la structure gonflable, que les parents souhaitent un abri pour le soleil dans la cour de l'école du bas et que des questions ont été posées sur les repas servis à la cantine.

➤ **Fonds de solidarité logement**

M. le Maire informe le conseil municipal que des ménages relevant de notre commune ont reçu des aides dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le logement en 2011.

Ce dossier sera revu lors du prochain conseil municipal

➤ **Accès au Droit**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher (CADA) qui souhaite une subvention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas soutenir financièrement cette association.

➤ **Transports Scolaire**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de l'arrêté n°2012-1-394 du 11 avril 2012 définissant le projet de modification de périmètre du Syndicat Intercommunal de transports scolaires de Saint Martin d'Auxigny réduit par le retrait des communes de Menetou Salon, Quantilly et Saint Palais et de la communauté de communes des Villages de la Forêt dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable à cette modification

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

➤ **Budget Assainissement**

M. André PACYNA, Maire-Adjoint donne l'état des finances du budget assainissement au 15 juin 2012.

➤ **Décision modificative**

M. André PACYNA, Maire-Adjoint informe le conseil municipal que l'étude de sol réalisée par SOGEO s'élève à 10 087,06 € TTC et que la somme prévue au budget est de 10 000,00 €. De ce fait et afin que le compte 2031 ne soit plus déficitaire M. André PACYNA, Maire-Adjoint propose que la somme de 100,00 € soit transférée du compte 2315 au compte 2031.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de transférer la somme de 100,00 € du compte 2315 au compte 2031.

➤ **STEP : Avant projet IRH**

M. André PACYNA, Maire-Adjoint présente au conseil municipal l'avant projet réalisé par notre Maître d'œuvre IRH Conseils concernant la création d'une future station d'épuration à filière boues activées d'une capacité de 900 Equivalents Habitants. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 978 168,83 € HT dont 902 000,00 € HT pour la construction de la station d'épuration ; travaux qui tiennent compte des fondations spéciales et des nombreux travaux de terrassement. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve cet avant projet et autorise M. le Maire à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **STEP : Agence de l'eau : Avance**

M. André PACYNA, Maire-Adjoint présente au conseil municipal le plan de financement envisagé pour la future station d'épuration. A savoir que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne peut accorder une avance remboursable d'un montant maximum de 40% des travaux soit pour la commune 390 000,00 € remboursable en 15 ans et sans intérêts.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à déposer un dossier auprès de l'AELB et à signer tous les documents nécessaires.

➤ **STEP : Subventions Préfecture, Conseil Général et Agence de l'eau.**

M. André PACYNA, Maire-Adjoint fait part au conseil municipal que les travaux de constructions de la nouvelle station d'épuration peuvent être subventionnés par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 55% pour un montant de 537 992,86 € et par la DETR à hauteur de 10% pour un montant 90 200,00 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à déposer des dossiers de subventions auprès de chaque organisme.

M. André PACYNA, Maire-Adjoint informe le conseil municipal que concernant le financement complémentaire, la commune aura recours à un emprunt de 50 000,00 € sur 25 ans et que le reste des travaux sera financé par des fonds propres.

M. André PACYNA, Maire-Adjoint remet à chaque membre du conseil municipal un planning prévisionnel concernant les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration. Ces travaux pourraient débuter en avril 2013 et être terminés en février 2014.

➤ **Rapport d'assainissement 2011**

M. André PACYNA, Maire-Adjoint présente au conseil municipal le rapport annuel de délégataire pour l'année 2011, commente les chiffres clés et les faits marquants de ce rapport.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le rapport annuel du délégataire pour l'année 2011.

➤ **Participation assainissement collectif**

M. le Maire fait part au conseil municipal que la loi de finances rectificative pour 2012 n°2012-354 du 14 mars 2012 et notamment l'article 30 a créé la Participation pour l'Assainissement Collectif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'instituer sur son territoire la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) en remplacement de la taxe d'assainissement :

- pour un montant de 2 750,00 € pour les constructions neuves,

- pour un montant de 1 375,00 € pour constructions anciennes ayant déjà un assainissement individuel

- pour un montant de 2 750,00 € par construction neuve dans un lotissement.
La Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) sera exigible pour tous raccordements à compter du 1^{er} juillet 2012.

Le premier versement soit 1/3 de la somme sera demandé lors de la date du raccordement effectif au réseau public de collecte des eaux usées, le deuxième versement soit 1/3 de la somme sera demandé 6 mois après le premier versement et le troisième versement sera demandé 12 mois après le premier versement.

AFFAIRES EXTERIEURES

➤ Syndicat de la Vallée du Barangeon

M. le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté n°2012-1-288 du 5 mars 2012 définissant le projet de modification de périmètre du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la Vallée du Barangeon réduit par le retrait des communes d'Allogny et de Saint Palais et étendu à la Communauté de Communes en Terres Vives dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

Après en avoir délibéré (6 pour, 5 contre, 1 abstention) le conseil municipal de la commune d'Allogny souhaite conserver sa participation au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée du Barangeon.

M. le Maire fait part au conseil municipal que la cotisation 2012 due au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée du Barangeon s'élève à 682.50 €. Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte de payer le montant de cette cotisation.

Concernant ce dossier, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN justifie son désaccord en expliquant le bien fondé de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal qui doit remettre de l'ordre et de la cohérence dans les structures intercommunales.

➤ SIVOM Sologne

M. le Maire informe le conseil municipal que les compétences du SIVOM d'Etudes et d'Aménagements de la SOLOGNE du CHER sont reprises en grande partie par d'autres syndicats ou EPCI. Ainsi M. le Président propose que ce SIVOM soit dissous.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte la dissolution du SIVOM d'Etudes et d'Aménagements de la SOLOGNE du Cher.

➤ CCTV : Brins de culture 2013

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint informe le conseil municipal que Brins de Culture aura lieu du 27 mai 2013 au 03 juin 2013.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Redevance Incitative

M. le Maire fait part au conseil municipal que deux broyeurs seront mis à la disposition des habitants de la commune prochainement.

Un projet de convention concernant l'utilisation des broyeurs est diffusé à tous les membres du conseil municipal pour étude.

Suite à la demande de M. CIMETIERE Gérard M. le Maire donne lecture des lettres adressées par ce dernier à la mairie d'Allogny et de la lettre de Mr MONOT Gérard.

La séance est levée à 21 heures 50.